

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

Orléans, le 12 mars 2021



Temps forts de la commission permanente du 12 mars 2021

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 12 mars 2021, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 28 élus loirétains, cette instance a étudié 27 rapports. Mobilisation en faveur des territoires, développement de la pratique sportive, accès à l'autonomie sociale, protection de l'enfance et valorisation des milieux aquatiques étaient au cœur des débats.

9,4 M€ en faveur de la solidarité territoriale

Dans le cadre du volet 3 (projets d'intérêt communal, communes à faible population et projets sur routes départementales) de la politique *Mobilisation du Département en faveur des territoires*, plus de 9,4 M€ sont consacrés aux communes loirétaines. La commune de Villereau bénéficie d'une aide financière de 7 700 € pour la création d'une aire de jeux et d'un city-stade. Plus de 15 000 € sont accordés à la commune de Breteau pour la rénovation du logement communal.

Près d'1,5 M€ pour développer le sport sur le territoire

Le Département attribue près d'1,5 M€ € à des comités départementaux et associations sportives du territoire afin d'accompagner la pratique sportive pour tous les Loirétains et poursuivre le maillage territorial de l'offre. À ce titre, par exemple, l'Orléans Loiret Basket se voit attribuer une subvention de fonctionnement de 58 000 € pour l'internat du centre de formation. Le Comité départemental de rugby bénéficie quant à lui d'une aide de 8 000 € pour le fonctionnement du centre d'entraînement en 2021.

Près de 700 000 € pour l'insertion sociale de tous les publics

Le Département du Loiret accorde une subvention totale de plus de 680 000 € à des associations du territoire agissant pour favoriser l'insertion et l'accompagnement social des personnes en difficulté, mais aussi pour le Fonds d'aide aux Jeunes, pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés. À ce titre, la banque alimentaire du Loiret reçoit une subvention de 19 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2021. L'association LEA reçoit quant à elle une aide financière de 45 000 € pour l'accueil et le suivi de 40 bénéficiaires du RSA comprenant la réalisation de 540h d'accompagnement individuel et 1 500h d'accompagnement collectif.

Le Département du Loiret agit pour la protection de l'enfance

Pour 2021, le Loiret soutient les associations œuvrant en faveur de la protection de l'enfance à hauteur de 360 000 €, leur permettant de mettre en place des actions sur la parentalité, de prévention et de médiation familiale. Ainsi, pour exemple, la collectivité accorde une aide financière de 6 000 € à l'association Lien Social et Médiation. L'Association AJLA se voit attribuer une subvention de 10 000 €.

Suite au verso

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

Orléans, le 12 mars 2021



Plus de 60 000 € en faveur de la valorisation des milieux aquatiques

Le Département du Loiret a accordé une aide financière de plus de 60 000 € à 4 structures agissant pour préserver la ressource en eau et en garantir la qualité. À titre d'exemple, l'Epage du Bassin du Loing bénéficie d'une aide financière de près de 26 000 € pour le traitement de la végétation et l'enlèvement d'embâcles. La Communauté de communes des Terres du Val de Loire bénéficie quant à elle d'une subvention de près de 5 000 € pour les travaux de renaturation du lit mineur et restauration de la ripisylve.

La prochaine commission permanente se tiendra vendredi 23 avril 2021.

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr